

DÉLIBÉRATIONS

N° 2025/063/9.4

Feuillet n° 36



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-cinq, le 07 juillet, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes d'Hautefort, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 30 juin 2025

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	33
Votants :	39
Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Gaston GRAND, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Francine BOURRA, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Philippe COLLAS, Stéphane ROUDIER, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Dominique BOUSQUET, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole DUBREUIL-RAVIDAT, Victor MONTEIL, Patricia FLAGEAT, Claudine LIARSOU, Frédéric GAUTHIER, Coralie DAUBISSE-BOYER, Caroline CHEVALIER.
Suppléant : Annie DELAGE représentée par Daniel DEVAUX, Gérard Mercier représenté par Patrick LEFEBVRE, Jacques MIGNOT représenté par Danièle RIBET, Mattia TRENTMONT

représentée par Pascale LARUE, Dominique DURAND représenté par Emmanuel REBIERE.

Excusés : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Denis ADAMSKI donne pouvoir à Francine BOURRA, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Maud MANIERE donne pouvoir à Coralie DAUBISSE-BOYER, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Josiane LEVISKI, Laurent PELLERIN, Didier CLERJOUX, Jean-Michel LAGORCE, Sébastien LUNEAU, Patrick DELAUGEAS, Alexandra DUMAS, Nadine PIERSON, Olivier ROUZIER, Jean-Michel LAGORSE, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORCE, Bernard BEAUDRY, Fabien JAUBERT, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Régine ANGLARD.

SECRÉTAIRE : Mme Bernadette MERLIN

Objet : Proposition de motion contre la déshumanisation des gares et pour un service public ferroviaire en réponse aux enjeux.

Depuis plusieurs années, le réseau ferroviaire français fait l'objet de réorganisations profondes dans le cadre de la réforme du système ferroviaire, notamment consécutives à la loi n° 2018-515 du 27 juin 2018 « pour un nouveau pacte ferroviaire ». Cette réforme vise à renforcer la performance du transport ferroviaire tout en favorisant son ouverture à la concurrence et en assurant sa soutenabilité financière.

AR Prefecture

024-200041150-20250707-DE2025_063-DE
Reçu le 11/07/2025

Dans ce contexte, plusieurs gares, notamment en zone rurale, ont vu une réduction progressive de leurs horaires d'ouverture, voire la suppression de guichets physiques. Cette évolution, motivée par des arbitrages économiques et logistiques, soulève toutefois des inquiétudes quant à la qualité du service rendu aux usagers, l'inclusivité du système de transport, et le maintien d'un service public de proximité, en particulier pour les territoires éloignés des grands centres urbains.

Les communes du territoire, desservies par le réseau TER Nouvelle-Aquitaine, est directement concernée. La gare représente un point névralgique de mobilité pour les habitants, les jeunes, les personnes âgées ou non connectées, ainsi que pour le dynamisme local et touristique. Le maintien de guichets ouverts est également un facteur de lien social et de sécurité.

Sur la base du projet de texte proposé par la CGT des Cheminots de Périgueux, il sera proposé au Conseil communautaire d'adopter une motion de soutien à la préservation des horaires d'ouverture et des services humains en gare, en lien avec les objectifs de mobilité durable et d'aménagement du territoire.

Vu la proposition du bureau communautaire du 30 juin 2025,

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé du Président Dominique BOUSQUET et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- De **DEMANDER** le maintien et, le cas échéant, le renforcement des horaires d'ouverture du guichet des gares desservies sur le territoire de la CCTHPN,
- De **D'APPELER** à une concertation entre SNCF, Région Nouvelle-Aquitaine et collectivités locales pour construire des solutions équilibrées, tenant compte des besoins réels des usagers,
- De **D'INVITER** la Région Nouvelle-Aquitaine à poursuivre ses efforts de financement en faveur d'un service ferroviaire humanisé et accessible à tous,
- De **REAFFIRMER** son attachement à un service public de proximité, facteur d'attractivité, de cohésion sociale et de développement durable.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 07/07/2025

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 90 10

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier (9 Rue Tastet, 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord

AR Préfecture

024-200041150-20250707-DE2025_063-DE
Reçu le 11/07/2025